

HOLDING DU MARAIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 1 rue du Gâte Grenier
17590 ARS EN RE
508 897 592 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 221 139,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 221 139,42 euros

A titre de dividendes aux associés..... 65 000,00 euros
Soit 21,67 euros par part

Le solde..... 156 139,42 euros

En totalité au compte « **autres réserves** »

Compte qui serait ainsi porté, après affectation, de 627 919,67 euros à 784 059,09 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 65 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 11 mars 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,



- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

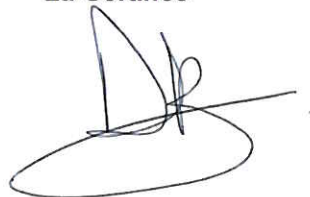
L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.



BILAN SIMPLIFIÉ

cerfa

N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : HOLDING ATELIER DU MARAIS - SIREN : 508897592										Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent : 12														
										Exercice N clos le 30/09/2024				
ACTIF										Net 3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	100 407	012	28 449	71 958
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016		
	Immobilisations corporelles									028		030		
	Immobilisations financières (1)									040	139 015	042		139 015
	TOTAL I (5)									044	239 422	048	28 449	210 973
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052		
	Stocks marchandises									060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068		070		
	Créances autres (3)									072	226 256	074		226 256
	Valeurs mobilières de placement									080		082		
	Disponibilités									084	521 357	086		521 357
	Charges constatées d'avance									092		094		
	TOTAL II									096	747 613	098		747 613
TOTAL GENERAL (I + II)										110	987 035	112	28 449	958 586
PASSIF										Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120	90 000			
	Ecart de réévaluation									124				
	Réserve légale									126	9 000			
	Réserves réglementées									130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131	0	132	627 920	
	Report à nouveau									134				
	Résultat de l'exercice									136	221 139			
	Subventions d'investissement									137				
	Provisions réglementées									140				
TOTAL I									142	948 059				
Provisions pour risques et charges									TOTAL II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164				
	Fournisseurs et comptes rattachés									166	2 120			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	3 483	172	6 825	
	Comptes courants d'associés									173	1 582			
	Autres dettes									175				
	Produits constatés d'avance									174				
	TOTAL III									176	10 527			
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180	958 586			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	0						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	0	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	18 444		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184							

Certifié Conforme.

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise HOLDING ATELIER DU MARAIS - SIREN : 508897592										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 30/09/2024	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209	0	210			
Production vendue biens						215	0	214			
Production vendue services						217	0	218	204	000	
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	204	000	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0	immobilier		0	242	8	209	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243			309	244	541		
Rémunérations du personnel								250	204	411	
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254	20	081	
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262	7		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	233	250	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-29	250	
Produits financiers				(III)				280	253	361	
Produits exceptionnels				(IV)				290			
Charges financières				(V)				294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347			300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		(VI)	348						
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	2	972	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	221	139	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	221	139	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316	0		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318	0		
Provisions non déductibles								322	0		
Impôts et taxes non déductibles								324	2	972	
Divers dt intérêts excédentaires		247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	0	330	0		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249	0	251	0				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	0		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999	0		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	0		
Entreprise nouvelle		986	0	Zone franche urbaine		987	0	342			
Reprise d'entreprise en difficulté		981	0	Jeune entreprise innovante		989	0				
Zone restruct. défense		127	0	Zone revitalisation rurales		138	0				
Bassins d'emploi à redynamiser		991	0	Investissements et souscriptions outre-mer		344	0				
ZFANG 44 quaterdecies		345	0	Zone de développement prioritaire		993	0				
Bassins urbains à dynamiser - BUD		992	0								
Créance report en arrière du déficit						346	0	350	204	295	
Dont divers											
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						655	0				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						643	0				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						645	0				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						647	0				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)						648	0				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641	0				
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990	0				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649	0				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	19	816	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356	0		
Déficits antérieurs reportables				0					360	0	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	19	816	

3.

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise HOLDING ATELIER DU MARAIS - SIREN : 508897592

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 407	402	0	404	0	406	100 407	0
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0	0
Constructions		430	0	432	0	434	0	436	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	0	444	0	446	0	0
Installations générales, aménagements divers		450	0	452	0	454	0	456	0	0
Matériel de transport		460	0	462	0	464	0	466	0	0
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474	0	476	0	0
Immobilisations financières		480	209 015	482	0	484	70 000	486	139 015	0
TOTAL		490	309 422	492	0	494	70 000	496	239 422	0

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495	8 367	497	20 081	498	0	499	28 449
Autres immobilisations incorporelles		500	0	502	0	504	0	506	0
Terrains		510	0	512	0	514	0	516	0
Constructions		520	0	522	0	524	0	526	0
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	0	532	0	534	0	536	0
Installations générales, aménagements divers		540	0	542	0	544	0	546	0
Matériel de transport		550	0	552	0	554	0	556	0
Autres immobilisations corporelles		560	0	562	0	564	0	566	0
TOTAL		570	8 367	572	20 081	574	0	576	28 449

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1 Titres AMDM 100%												
1	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1	70 000	0	70 000	0	-70 000							
TOTAL	578	70 000	580	582	70 000	584	586	-70 000	581	587	589	
Plus-values taxables à 19%			579		Régularisations	590	583		594	595		
TOTAL						596	-70 000	585	597	599		

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
DIVIDENDES (200000 euros) - QP DE FRAIS ET CHARGES (10000 euros)	190 000
BONI DE FUSION	14 295

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>HOLDING ATELIER DU MARAIS - SIREN : 508897592</u>										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter		
Déficits imputés									983	0	
Déficits reportables									984	0	
Déficits de l'exercice									860		
Total des déficits restant à reporter									870	0	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	14 718	381	14 718		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	49 065	380	69 693		
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374	40 800	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	2 503	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : HOLDING ATELIER DU MARAIS - SIREN : 508897592		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | HOLDING ATELIER DU MARAIS - SIREN : 508897592 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom complet DEGANDT DAVID

Nom marital % de détention 66.67 Nb de parts ou actions 2 000

Naissance : Date 27/12/1979 N° Département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE

Adresse :
Square
17590 ARS EN RE
FRANCE

Titre Nom complet GOMARD Estelle

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 08/07/1976 N° Département 17 Commune La Rochelle Pays FRANCE

Adresse :
7 Rue du Corneau
17590 ARS EN RE
FRANCE